

Votants	Pour	Contre	
35	35	0	
<b>Abstentions</b>			0
<b>N'a pas pris part au vote</b>			0

Envoyé en préfecture le 15/04/2022  
Reçu en préfecture le 15/04/2022  
Affiché le 15/04/2022   
ID : 011-221100019-20220414-CA\_2021\_B20-BF

Publié le  
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

-----

Séance du 14 avril 2022

Dossier n° 13

**Objet de l'affaire : Affectation du résultat 2021 - Budget principal**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

**VU** la délibération du Conseil départemental du 14 avril 2022 arrêtant les comptes du budget principal du Département pour l'exercice 2021,

**CONSIDERANT** que le compte administratif 2021 fait apparaître les résultats suivants :

	Budget principal
Résultat excédentaire de fonctionnement	116 830 365,57
Solde déficitaire d'investissement	32 783 266,01

**CONSIDERANT** le montant des restes à réaliser 2021 en recettes d'investissement pour un montant de 6 875 000 €,

**VU** l'avis de la commission ressources et dialogue social,

**VU** le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

# LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le 15/04/2022

**SLO**

ID : 011-221100019-20220414-CA\_2021\_B20-BF

## DECIDE

- d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 25 908 266,01 € et le solde de 90 922 099,56 € en excédent de fonctionnement reporté.

**La Présidente du Conseil départemental,**



**Hélène Sandragé**